L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 19 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Des filles pour décoter le tabac chez S. Hernsheim, Bros. & Co. Fabrique coin des rues Julia et Magasin.
17 janv—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une grocerie bien située, quartier central. S'adresser à Vergnes & Groet, 37 Decatur.
13 jan—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Brown, femme décédée de James Mulvihill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,276—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Mulvihill, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 janv—19 23 28

Succession de S. Burchfield.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,467—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Johanna Burchfield, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 janv—18 21 27

John Calder & Co., et David R. Calder vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,056—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Henderson et Léopold Loeb, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 janv—15 19 24

Succession de William S. Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,761—Division A.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feu William S. Steele, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

Succession de Christopher Groeskoff et Mme Anna Rohmer sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,064—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par August C. Groeskoff, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

Succession de Ferdinand A. Ernert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,035—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

Succession de Léopold Aleix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,784—Division C—Attendu que Fernand L. Aleix, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Léopold Aleix, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 janv—13 18 22

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,249—Division C.—Avis est par le présent donné aux personnes intéressées d'avoir à déduire ... pour lesquelles le compte présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 jan—12 16 21

Succession de Mme Catharine H. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 janv—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,619—Division B—Abbott & Diboll vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que l'assemblée des créanciers sollicitée dans cette pétition soit convoquée et tenue pardevant Russière Rouen, notaire public, en son étude, 135 rue Gravier en cette ville, le VENDREDI 27 janvier 1893, dans le but de considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 déc—3f au 27 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,777, Division A.—Theresa Hoffman vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de février 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos. S. Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 jan—3f au 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas. Fortman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. KIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675—Division E—John Jacobs vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Sam. Henderson, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—5 fois 6 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,764—Division C.—Ordre de Cour.—Mme M. L. Duprée, femme de A. J. Duprée et A. J. Duprée, son mari, vs. leurs créanciers.—Que la dite cession des biens faite par Mme M. L. Duprée et A. J. Duprée, son mari, soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, commençant le 21 février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes les procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 janv—3f au 30 j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 JANVIER—CLASSE No 115
Tirage de 4 heures P. M.

1re.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.
70	13	6 61	15	27	51	9	68	7	32	1	5	69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 18 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures: G. T. Beauregard, J. A. Early, W. L. Cabell]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 FEVRIER 1893

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000, ...	20,000
1 Lot de..	10,000, ...	10,000
1 Lot de..	5,000, ...	5,000
2 Lots de..	2,500, ...	5,000
5 Lots de..	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100 ...	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit...	$19,980
999 Lots de	$20, ..	19,980

3,434 Lots se montant à...... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions, pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Mme Fannie V. Harris versus Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 44, borné par les rues Constantinople, Marengo, Baronne et Carondelet; le dit lot est désigné par le numéro quinze et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Constantinople, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire de cette ville, le 5 avril 1865 et (sur) le dit plan, le dit îlet est représenté par le No 71.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Julia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 3, sur une esquisse par John F. Braun, voyer, le 12 de novembre 1875 annexée à un acte d'achat de la dite Ladies Unsectarian Aid Society, Christy, notaire public, mesurant quarante-cinq pieds et un pied trois pouces quatre lignes de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante pieds huit pouces. Le dit lot forme partie de, et est pris de deux lots, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par Richard Delafield, déposé dans les archives de Félix Grima, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième district.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le sixième district de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par Williams & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1886 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr., notaire, ... sur un plan fait par A. B. Phelps, voyer, à la date du 18 février 1849, et déposé pour référence à l'étude de L. B. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds ou plus joint la ligne au fond du terrain, le tout plus ou moins, en pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, au dessus du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 déc—22 29—5 12 19 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de meubles de valeur, installations etc., pour un hôpital.

Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 24 janvier 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu du local Nos 223, 227, 229 rue St-Joseph, contenant meubles, installations, etc., pour un hôpital.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Hardie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Salomon, D'Hémécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 381 et portant le numéro municipal 789, mesurant trois cent dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ulloa et D'Hémécourt et trois cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Salomon et l'avenue Napoléon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn.
versus
P. F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,462.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlet No 384, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, aussi sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à Joe H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre-vingt-seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—6 7 13 20 27—fév 3 8

Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland,

(ancienne rue Gasquet).

Succession de Catherine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, toute mesure anglaise, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan daté le 3 juin 1853, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

Succession de Aristide Balestracci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,827—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Balestracci, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 janv—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—DE—

PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR

—DANS LE—

1er, le 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures,

Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages,

Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé,

No 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE

No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE,

No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire,

Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture,

Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.

—Dans l'affaire de—

LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Kightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.

Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages No 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galerie de façade, vestibule, grands salons doubles, salle à manger et bibliothèque au premier, cinq grandes chambres à coucher avec chambre à bain, office, etc., de chaque côté.

2° Le lot B mesure 49 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, à des galeries de façade et de côté, 7 chambres avec chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.

3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une bonne clôture,—site splendide pour un cottage double.

4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, à des galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres à domestiques, office, cuisine, etc.

5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double élevé Nos 309 et 311, rue Quatrième, avec galerie de façade, 5 chambres de chaque côté, office, chambre à domestiques, hangar, etc.

6° Le lot F mesure 37 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, à une fence en planches et une banquette en briques sur la façade.

7° Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a un hangar d'un étage, une bonne barrière et un pavage en briques sur le devant. Un site très désirable pour un ou plusieurs cottages.

8° Sept lots de terre sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan déposé pour référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté allant parallèlement à la rue Calliope, s'ouvrant alors à angle droit vers la dite rue Calliope, 14 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes allant alors à angle droit, 45 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du lot No 1. Ces lots sont désirables pour entreprises manufacturières étant à une petite distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'accès facile aux affaires par beaucoup de lignes de chars, et dans le voisinage de marchés, églises et écoles, sont toujours occupées par de bons locataires.

Ces propriétés seront vendues sujettes aux conditions des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente, ou préalablement sur l'application au bureau de l'encanteur.

9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, y compris tous les droits d'alluvions ou d'accrétions de batture qui lui sont attachés, situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, étant en avant des lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 3 sur un plan original du morceau de terre anciennement connu la propriété du Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson, et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée au-dessous par la continuation à ladite rivière Mississipi de la ligne divisant lesdits terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contigue appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au dessus par la propriété de Mme H. J. Summer, il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, et leur paiement garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront souscrits, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1892 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Buddecke.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1892, et signé le 23 décembre 1892, par l'Hon Fred D. King, juge de la cour susdite, Division B, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages, No 169 Avenue Washington dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer, le pavage Schillinger pour se promener et cour pavée, ouvertures de chaque côté et ayant une grande galerie, corridor, salons avec arches, salle à manger, office, cuisine, chambre de décharge au premier étage, corridor, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galeries devant et derrière au second étage, citernes et hangar.

Le lot de terre est désigné par le No 14 et mesure 39 pieds de face à l'avenue Washington sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Elle est située sur une belle avenue large et pavée dans une des plus jolies parties du Garden District, entourée de lignes de chemins de fer et à proximité du centre des affaires. C'est une charmante résidence et un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans contre des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant C. T. Soniat, Esq., N. P.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et bien situées

—DANS LES—

SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

No 193 rue Dumaine, entre Tremé et St-Claude—Belle maison à double corps-de-logis à un étage, avec attic.

No 35 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres—Une résidence à un étage.

Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène, entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.

No — rue Aline, entre les rues Magasin et Live Oak—Joli cottage retiré de la rue.

Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.

P. A. Bacas, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Armand Courcelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 37,493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune**, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir;

1° Un certain lot de terre, **Premier District**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et avantages y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues **Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia**, dans le premier district de cette ville, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la dite rue **Melpomène** sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot est désigné par la lettre **A** sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough passé pardevant J. R. Winchester, notaire, en cette ville le 27 juin 1867.

Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie devant, cuisine de deux chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos municipaux 451 et 451 1/2 rue **Melpomène**, louée $15 par mois.

Deuxième District.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Philippe, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, et borné du côté de la rue de Chartres, par une propriété actuellement ou récemment appartenant à O. Bineau, de l'autre côté vers la rue Royale, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme Prévost, et à l'arrière, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à M. Cusachs.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, water-works, etc., portant le numéro municipal No 35 rue St-Philippe, vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $16 par mois payable mensuellement.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tremé et St-Claude, et mesurant, au pied américain, environ 45 pieds 6 pouces de façade rue Dumaine sur une profondeur de 127 pieds.

Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansardes portant le No 193 rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, et dans les mansardes, 2 chambres, une bâtisse en briques à 2 étages ayant 6 chambres, une autre bâtisse de 2 chambres, citernes, puits, lieux d'aisance, water-works, etc., etc.

Sixième District.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans l'îlet borné par les rues **Aline, Magasin, Live Oak et Foucher**, désigné par le No 11 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, et le plan No 52, ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue **Aline**, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage à distance de la rue ayant une galerie devant, corridor sur le côté, six chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., loué $15 par mois.

5° Un certain terrain dans les mêmes district et carré que la propriété décrite en quatrième lieu et y touchant, désigné par le No 12 sur le dit plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade rue **Aline** sur 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux, en coupons billets portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, sur une propriété vendue, les acquéreurs garderont assurées les bâtisses et améliorations pour la valeur des billets et la police sera transférée au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer toutes les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, cinq pour cent par honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, les acquéreurs assumeront les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues ou exigibles avant 1893, et un dépôt de dix pour cent entre les mains des encanteurs se fera au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 18 25—fév 1 8

Un Splendide Monument

—DANS LE—

Metairie Cemetery Association

—Par ordre des liquidateurs de—

L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, **au dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera.**

Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.

Termes et conditions.—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptacle de la Tombe et la Société se réserve le droit de reposer pour toujours...
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Guerin et Bertha Guerin.

No 37,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 13 janvier 1893, dans l'affaire des successions Alfred Guerin et Bertha Guerin, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Villeré et Robertson, désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente du 30 décembre 1871 pardevant A. Doriocourt, notaire, et mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 52 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété de choix à Carrollton.

Deux Grands Lots de Terre rue Short, courant à et faisant face à la rue Huso, entre St-Charles et Pearl.

In re T. J. Fisher versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman.

Nos 30,672—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1893 et signé le 10 janvier 1893 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, in re T. J. Fischer versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman, Dossier No 30,672, il sera vendu, à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 67 nouveau plan (anciennement 61 de la vieille ville de Carrollton) bornés par les rues St-Charles, Short, Pearl et Huso, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté le 6 de février 1836 déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire, et mesurant en mesure américaine, 30 pieds chaque, face à la rue Short, la même façade sur la rue Huso sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ... notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 25—fév 1 8 15

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 22 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre ... le renouvellement de leur art. ... des palais artificiels.

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,593.—Division C.

Wm. A. McDowell vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 janvier 1893, et à moi adressé, JEUDI, 26 janvier 1893—

1° A 11 heures A. M.—Comptoirs et étagères contenus dans les magasins Nos 139 et 141 Bad Remparts.

Immédiatement après :

Comptoirs et étagères contenus dans le magasin No 113 rue Remparts coin de la rue Perdido.

2° A midi, à l'écurie de Wm. W. Hodgins, No 451 avenue St-Charles

4 chevaux splendides.
2 wagons de grocerie.
1 sulky.
3 jeux harnais.

Conditions—Strictement comptant.
15 janv—15 19 24 26.

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Commerciales de Choix, dans les Premier et Second Districts.

No 79 rue Front et No 78 rue Fulton allant à travers l'îlet, bâtisse en briques solidement construite, à deux étages, occupée comme café et résidence.

No 111 rue Decatur, bâtisse en briques solidement construite, à quatre étages, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt.

Dans l'affaire de Mme Clara Cardona et als vs Mme Pauline Laugier et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D—No 36,097.

PAR CHARLES D. STUART, encanteur—Bureau No 58 rue Camp—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1893 et signé le 13 janvier 1893, décrétant une partition dans l'affaire susdite, par l'Hon. N. H. Kightor, juge de la dite Cour, Division D, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent sur la batture du Premier District de cette ville situé dans l'îlet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette, désigné sur un plan de J. A. Beard, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, comme lot No 15, et mesurant suivant le dit plan 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front sur 116 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 14 et 117 pieds et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, ... pied américain, la dite propriété fut acquise par Angelo Costa par achat de la ville de la Nouvelle-Orléans, par acte fait pardevant H. B. Cenas, notaire en cette ville, le 3 mars 1853, les améliorations consistent de cette bâtisse en brique solidement construite à deux étages No 79 rue Front, occupée profitablement comme café et résidence et ayant en outre dans le vestibule très grande, 6 chambres, cour, pavée, citerne, etc. sous bail jusqu'au 1er octobre 1893 à raison de $35 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, St-Louis, Chartres et Toulouse, désigné comme le lot No soixante-six, sur un plan fait par A. Simpson, architecte, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 17 de son livre de plans No 6, le dit lot mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Vieille Levée sur 40 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et 22 pieds de largeur dans le fond, au pied anglais, le tout ... par Angelo Costa par acte de ... en date du 16 novembre 1855. Les améliorations consistent de cette bâtisse en briques de valeur et solidement construite, à quatre étages, No 111 rue Decatur, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt, louée à raison de $35 par mois. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et 2 ans de crédit, le crédit devant être garanti par des billets ... portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et contenant toutes les clauses usuelles de garantie, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée aux détenteurs des billets.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 jan—15 21 28—fév 4 11 15

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois bien situé

Magasin, Entre Général Taylor et Peniston.

Succession du Rev. Geo. W. Walker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,543.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magasin, entre Peniston et Général Taylor, dans l'îlet, autrement borné par les rues Constance et Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 cabinets, allée de côté, cours devant et derrière, hangar, etc. Le lot est désigné par le No 4 de l'îlet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, et mesure 32 pieds de face à la rue Magasin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix, et faisant face à deux lignes de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque, en faveur de l'acquéreur portant 7 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecilia Bimesmier, sa femme décédée.

No 37,399.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 38, borné par les rues Magistrat, Warsaw, Havane et Vertu, désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, et mesurant comme suit: Le lot No 10 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, sur 240 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Magistrat sur 221 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 10, et 200 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 12; le lot No 12 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur. Les lots 14 et 15 mesurent 32 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16, formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, a 30 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages bien située, No 505 rue Magasins,

ENTRE LES RUES RICHARD ET ORANGE.

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La désirable résidence en bois à deux étages, No 505 rue Magasins, entre Richard et Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Camp et Félicité, Premier District de cette ville, retirée du trottoir et ayant double galeries de façade, vestibules au dessus et au-dessous, salon, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au-dessous, et des chambres à coucher confortables et chambres à galeries au dessus, citerne, hangar, arrière-cour, etc. Le lot représente de cette ou moitié la partie rapprochée de la rue Richard d'un certain morceau ou portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan dressé par W. T. Thompson, assistant voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 20 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes de face à la rue Magasins sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune dans le fond 12 pieds de largeur, courant à travers de la rue Félicité à la rue Orange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., y appartenant. Près des marchés, écoles et églises, rue pavée en blocs carrés, chars passant devant la porte.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit pour billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat et la police d'assurance transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garantie usuelles; dépôt de 10 pour cent comptant requis pour lier la vente. Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, Notions, Marchandises en général,

COUVERTURES.

JEUDI, 19 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, 60, 62, 64 rue Douane, un grand assortiment désirable des effets ci-dessus mentionnés il sera vendu sans réserve.

—Aussi—

Pour le compte de qui cela peut concerner: 40 caisses marchandises assorties.
L'attention des libraires, droguistes, quincailliers est appelée.
19 janv—1f

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS

A l'encan

Au No 101 rue Camp.

Mme M. A. Field vs. ses Créanciers.

No 31,395—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 101 rue Camp, près Poydras—Il sera vendu, LUNDI, 30 janvier 1893, à midi, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 janvier 1893, il sera vendu—

(1) Un lot de comptes courants d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant.
19 jan—19 20 26 29 30

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

UNE PROPRIETE COTTAGE DE VALEUR,

No 120 rue Champs-Elysées.

Entre Bourgogne et Remparts.

Six Lots de Terre de Valeur,

Rue Champs-Elysées,

Entre Joséphine et Solidelle.

—Dans l'Affaire de—

Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., vs W. M. M. Ermon et als.

VENTE POUR UN PARTAGE.

A Long Crédit à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, le 21 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit jugement rendu le 11 janvier 1893 et signé le 17 janvier 1893 dans l'affaire de Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., versus W. M. M. Ermon et als, Dossier No 37,525, pour un partage, à l'encan il sera vendu—

Cottage No 120 Champs Elysées.

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Bourgogne et Remparts désignée par la lettre B, laquelle mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Bourgogne de 154 pieds 6 pouces et 4 lignes, et sur la ligne opposée près de la rue Remparts, elle a une première profondeur de 122 pieds 2 pouces et 5 lignes, puis elle s'ouvre vers la rue Remparts à une distance de 50 pieds 1 pouce sur la ligne parallèle aux Champs Elysées, puis elle a une seconde profondeur de 5 pieds 6 pouces vers la rue des Français, elle retrécit alors vers la rue Bourgogne et a une distance de 23 pieds 5 pouces et 4 lignes vers la rue Bourgogne sur une ligne parallèle à la rue des Français, puis une troisième profondeur de 26 pieds 1 pouces et 6 lignes jusqu'à la ligne du fond sur laquelle elle mesure 53 pieds 3 pouces et 6 lignes, le tout conformément à un plan de Pilié, voyer, en date du 3 février 1893, le tout plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent en un désirable cottage en bois, couvert en ardoises, avec mansarde, et une bâtisse en briques à deux étages touchant la bâtisse ci-dessus et connue par le No 120 rue Champs-Elysées, ayant en tout, corridors et galeries, ... chambres à bain, office, lieux d'aisance, etc., et principalement de gaz, cave, citerne, hydrant, galerie de côté et hangar, cour et allée pavées.

Six terrains.

2° Six certains lots de terre, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Joséphine et Solidelle, désignés par les Nos 5, 6, 9, 10, 13 et 14, qui mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots Nos 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 128 pieds.

Les lots ... 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds, le tout plus ou moins au pied américain, conformément au plan qui sera exposé au lieu et emplacement de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties, ... 5 pour cent d'honoraires d'avocat à partir du jour de la vente. La partie à crédit doit être divisée en billets conformément aux parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1893, en sus de leurs enchères et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 22 29—5 12 19 fév

PAR LE CONSTABLE.

Mme Jane E. Guthout vs. Benjamin F. Samuels.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 23,186.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, Court Building, coin des rues Camp et Lafayette, le MARDI, 24 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une bibliothèque en papier, table au pupitre, six chaises à rotin, deux chaises à bras d'office, une table, un Letter Copy Press, un Glass Copy Bowl et Brush, un tapis, un lot de nattes, un porte manteau, un paillasson, un store, un balai, deux crachoirs, deux carafes en verre, une règle en ébène, deux Blotting Pads.

Saisi dans l'affaire intitulée et énumérée plus haut d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
14 janv—14 18 24

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes.*

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 735.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES

CHANCE MAGNIFIQUE

—DANS—

TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant--le Warehouseman--le Capitaliste--l'homme d'affaires conservateur--le Spéculateur--le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue S. Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepôt 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis. Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir.

Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas), entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Leonidas), Monroe et Stephanie (maintenant Stroelitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

Mercredi, 1er février

SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MARCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892, docket No 32,399, pour compte de la succession ci-dessus, à savoir:

1° **Un certain lot de terre avec les édifices**, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, mesure américaine, 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1847.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Chartres et Levée, mesurant 84 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 5 pouces de profondeur, borné sur un côté par la propriété dernièrement appartenant à N. Hoey, et sur l'autre côté par la propriété dernièrement appartenant à T. Banks, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.

Aussi un lot de terre, situé sur le côté est ouest de la rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Levée, maintenant Decatur et Douane, ... conformément à un plan fait par J. Pilié le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur du côté de la rue Chartres, faisant partie ... appartenant aux héritiers de feu Spencer et de l'autre côté, par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces trois propriétés comprennent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par B. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.

Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de B. J. Wolf & fils, désignés par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour et sous la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'octobre 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir: Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tout le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut au propriétaire.

2° **Trois certains lots de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 2 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.

3° **Quatre certains lots de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod désignés par les lettres A, B, C et D sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A forme le coin des rues Nouvelle-Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée (ou S. Peters), 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 73 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 96 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 5 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D 76 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod, et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C, 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 89 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.

Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, et maintenant louée à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Lafayette, Foucher et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magasin, la même façade, plus ou moins sur la rue Foucher, sur une profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Lafayette de 166 pieds 6 pouces et sur la ligne la plus rapprochée de la rue Girod 172 pieds 6 pouces et 2 lignes. Le dite propriété est désignée par la lettre B sur plan annexé à un acte de vente pardevant L. F. Caire, notaire, daté le 29 avril 1842. Les améliorations comprennent un grand entrepôt en briques à un étage avec un passage en entrée, permettant de cette façon aux wagons de charger et de décharger à l'intérieur de la bâtisse; maintenant louée à bail à W. H. Matthews et Frères à $115 par mois jusqu'au 30 septembre 1896. La dite vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magasine.

5° **Deux certains lots de terre** et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 28 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louée à raison de $55 par mois pour les deux côtés.

6° **Deux certains lots de terre** adjacents l'un à l'autre situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits, etc.

Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.

7° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouilly, au mois de Janvier 1846 avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres 8 pieds de large faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et 159 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désigné par le No 35 rue Hôpital.

8° **Deux certains lots de terre** situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew dans l'îlet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois chaque côté ayant environ cinq chambres et loués à $8 par mois chaque côté, et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.

9° **Deux terrains de choix convenables pour y bâtir**, dans le même carré d'îlet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par E. Buisson voyer, le 20 mai 1833. Chacun des dits terrains mesure 33 pieds de façade rue Barthélemy, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.

10° **Un certain terrain** numéroté un situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs Elysées et Craps, maintenant Bourgogne dans le carré borné par les rues Français et Remparts mesurant 30 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.

11° **Deux certains terrains** situés dans le second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 5 et 8, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun cinq chambres, sous-loués $8 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.

12° **Un certain terrain**, situé dans le Second District de cette ville carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan désigné comme terrain No 10 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, le 30 août 1855 lequel terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, et mesure 30 pieds 5 pouces 3 lignes de façade rue Bienville sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Rendon, entre lignes parallèles.

13° **Sept terrains de choix convenables pour y bâtir**, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Napoléon, Napoléon et Conti dans le faubourg Jackson et désignés par les Nos de 5 à 11 inclusivement et No 24 sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, en date du 2 mars 1860. Les terrains 5 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville. Les dits terrains se touchent et mesurent 120 pieds de profondeur. Le terrain 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon et a 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Napoléon; le terrain No 11 a 30 pieds 4 pouces 7 lignes de façade rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur; le terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Solomon sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.

14° **Une portion de terre** située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée et 100 pieds sur la rue Water ... pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain A. O. et 71 pieds 4 pouces sur la limite de la propriété de John Denegre, et 26 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 23 février 1847, sur lequel diagramme le dit terrain est marqué de la lettre D, et lequel, du reste, faisait partie du terrain No 3 du plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc. et dépendances y appartenant.

15° **Toute et particulier cinq lots de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 33 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16° **Un certain carré d'îlet**, situé à Carrollton, Paroisse Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, compris entre les rues Stéphanie, maintenant Stroelitz, Seizième, Monroe et Degnand, maintenant Léonidas, désigné par la lettre N, lequel îlet est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Seizième sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Seizième et Monroe, et le No 10 formant le coin des rues Seizième et Degnand maintenant Leonidas. Les Nos 11 et 14 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Stroelitz, sur 120 pieds de profondeur; le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Stroelitz, et le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie maintenant Stroelitz, et Degnand, maintenant Leonidas et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Degnand, maintenant Leonidas, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Bougère en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.

17° **Cinq certains terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée et des rues Delord, Water et Lonsa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:

Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Delord et 30 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds 8 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds 9 pouces et 8 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds 6 pouces sur la limite du terrain 8, le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9, le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.
23 nov—1m 1f par sem

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henriette Soiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,338.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Soiro, épouse d'Alphonse Marx et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MEISSONNIER, Député-Greffier.
23 nov—